

PREFECTURE DE L'AUDE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 96-0087

prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles
sur les communes de PALAJA et CAZILHAC

Le PREFET de l'AUDE

CHEVALIER de L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 modifiée, relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs,

VU le décret n° 85-1089 du 9 octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles,

CONSIDERANT qu'il convient de délimiter les zones inondables des ruisseaux traversant les agglomérations de PALAJA et CAZILHAC, de préciser l'intensité des risques dans les secteurs exposés et de définir en conséquence des prescriptions et mesures préventives pour l'occupation du sol,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

A R R E T E

ARTICLE 1er

L'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles est prescrit sur les communes de PALAJA et CAZILHAC.

ARTICLE 2

Le périmètre mis à l'étude est le territoire des communes de PALAJA et CAZILHAC. Les risques pris en compte sont ceux liés aux inondations par débordement des ruisseaux suivants (en référence au cadastre remanié en 1989) :

.../...

PALAJA :

- Le Saint-Estève et ses affluents,
- La Fondure, à partir de sa confluence avec le ruisseau de Roumingade.

CAZILHAC :

- Le Pech-Anges,
- Le Saint-Flour (ou Palajanel), jusqu'à sa confluence avec le ruisseau de Fount Guilhem,
- Le Fount Guilhem, jusqu'à sa confluence avec le ruisseau de Saint-Flour.

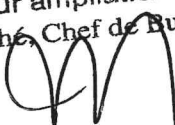
ARTICLE 3

La direction départementale de l'équipement de l'Aude est chargée d'élaborer et d'instruire le projet de plan.

ARTICLE 4

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de l'équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux maires de PALAJA et CAZILHAC, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Pour ampliation :
L'Attaché, Chef de Bureau,


René VAYSSIELIER

Fait à CARCASSONNE, le 24 JAN. 1996

Le préfet,

Dominique BELLION